

SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'OSTÉOPATHIE

de 2002 à 2020 (19 ans)



Avec la contribution de Pierre-Adrien Liot –
Secrétaire Général SFDO | Pierre-Yves Poitevin
administrateur SFDO

Sommaire

Introduction

Chapitre 1

PRÉSENTATION DES PROFESSIONS
ÉTUDIÉES

Chapitre 2

ÉVOLUTION COMPARATIVE DE
L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA
DÉMOGRAPHIE DU GROUPE 1 DE 2002
À 2020

Chapitre 3

ÉVOLUTION COMPARATIVE DE
L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA
DÉMOGRAPHIE DU GROUPE 2 DE 2002
À 2020

Chapitre 3

VUE D'ENSEMBLE

Conclusion



INTRODUCTION

L'ostéopathie est reconnue par le Ministère de la santé depuis la loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative au droit des patients et à la qualité du système de santé.

Depuis cette reconnaissance l'effectif de la profession a crû de manière significative.

Les ostéopathes exercent très majoritairement leur activité en cabinet libéral.

En 2022, la France compte 36 881 ostéopathes sur le territoire, ces derniers étant inégalement répartis. Toutefois, un nombre inconnu d'ostéopathes inscrits sur le fichier ADELI n'est plus en exercice, la radiation de ce fichier n'étant pas requise ou automatisée lors de la cessation d'activité.

Afin d'analyser la trajectoire économique de la profession, il est intéressant de confronter ses données avec celles d'autres professions.

Six professions présentant des convergences avec la profession d'ostéopathe ont ainsi été sélectionnées, sur la base des déterminants suivants :

- 5 années d'enseignement supérieur avant l'exercice libéral.
- Un champ de compétences comprenant la prise en charge des troubles fonctionnels.
- Un temps de consultation par patient de plus de 20 minutes et une prise en charge spécifique.

Ces professions sont divisées dans ce document en 2 groupes :

- Les auxiliaires médicaux, groupe 1 ;
- Les professions d'accès direct, groupe 2.

INTRODUCTION

Ces professions sont divisées dans ce document en 2 groupes :

- Les auxiliaires médicaux, groupe 1 ;
- Les professions d'accès direct, groupe 2.

A ce titre, les professions comparées à l'ostéopathie dans le groupe 1 sont :

- Les masseurs-kinésithérapeutes ;
- Les infirmiers ;
- Les orthophonistes

Les professions comparées à l'ostéopathie dans le groupe 2 sont :

- Les chiropracteurs ;
- Les sages-femmes ;
- Les psychologues.

L'étude qui suit utilise les données suivantes :

1. Données démographiques issues de la DREES [1] ;
2. Données économiques publiée par l'UNASA. L'Union nationale des associations agréées (UNASA) regroupe 90 organismes de gestion agréés, répartis sur l'ensemble du territoire, parmi lesquels 60 % de professions de santé [2].

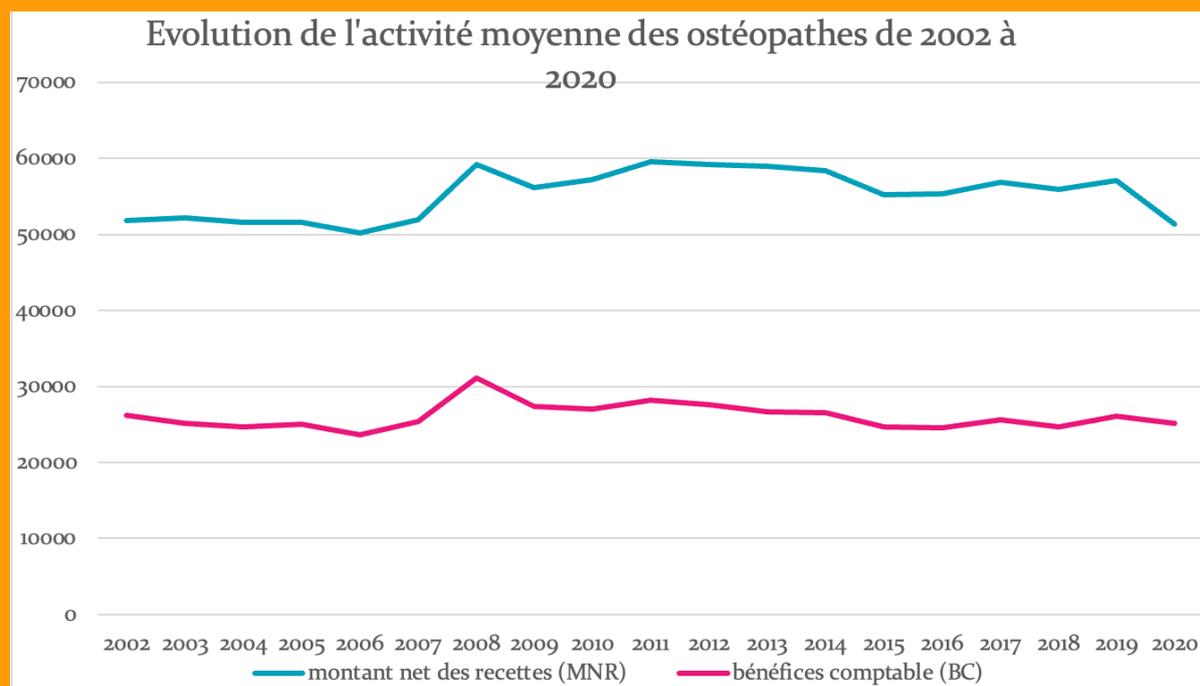
Pour l'année 2020 l'échantillon UNASA était constitué de 4073 professionnels, pour un nombre d'ostéopathes en exercice s'élevant probablement à 20 000.

[1] <https://drees.shinyapps.io/demographie-ps/>

[2] <https://www.unasa.fr>

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DES PROFESSIONS ÉTUDIÉES

Les ostéopathes :



Évolution du bénéfice comptable de 2002 à 2019 : - **0,3 %**

Évolution du bénéfice comptable de 2002 à 2020 : - **1 %**

Évolution du chiffre d'affaires de 2002 à 2019 : **10 %**

Évolution du chiffre d'affaires de 2002 à 2020 : - **4 %** (*impact crise sanitaire en 2020*)

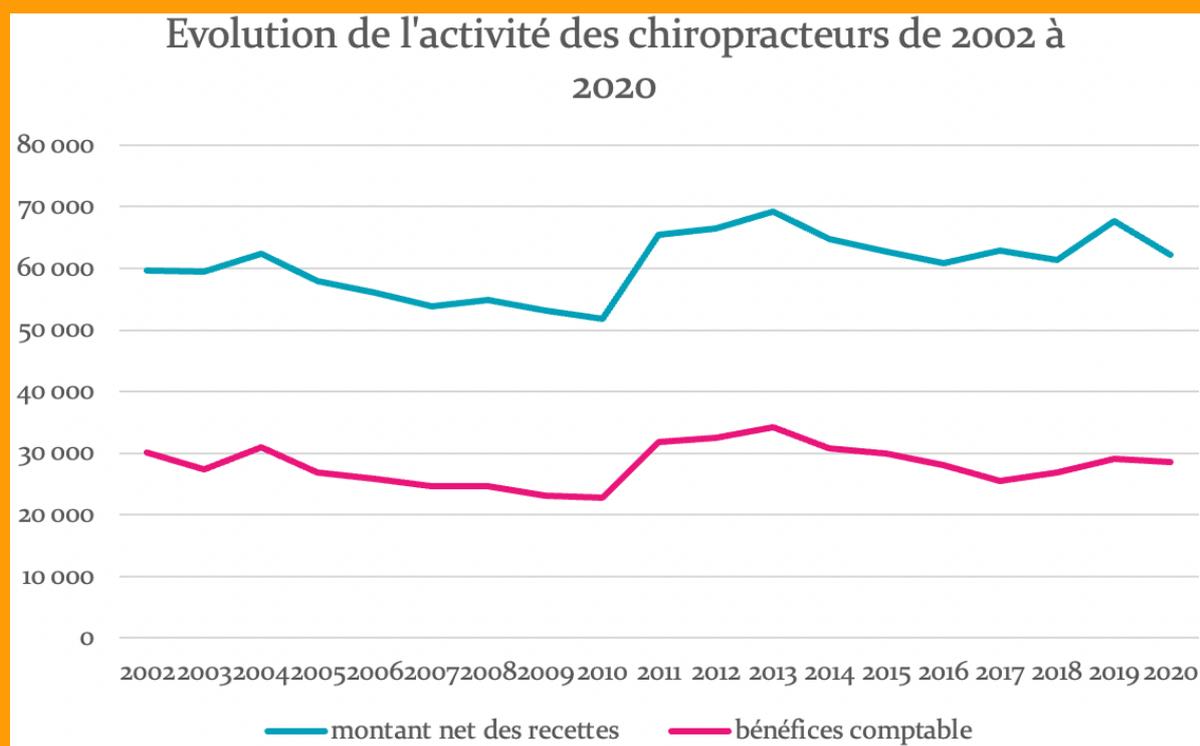
Nombre de professionnels libéraux : 36 861 en 2022 [3] ; taux de croissance de 2012 à 2022 de 115 %.

Statut juridique : profession réglementée sous tutelle du Ministère de la santé.

[3] <https://www.osteopathie.org/550-demographie-2022---etat-des-lieux-de-la-demographie-des-porteurs-du-titre-d-osteopathe.html>

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DES PROFESSIONS ÉTUDIÉES

Les chiropracteurs :



Évolution du bénéfice comptable de 2002 à 2019 : **-3%**

Évolution du bénéfice comptable de 2002 à 2020 : **-5%**

Évolution du chiffre d'affaires de 2002 à 2019 : **14%**

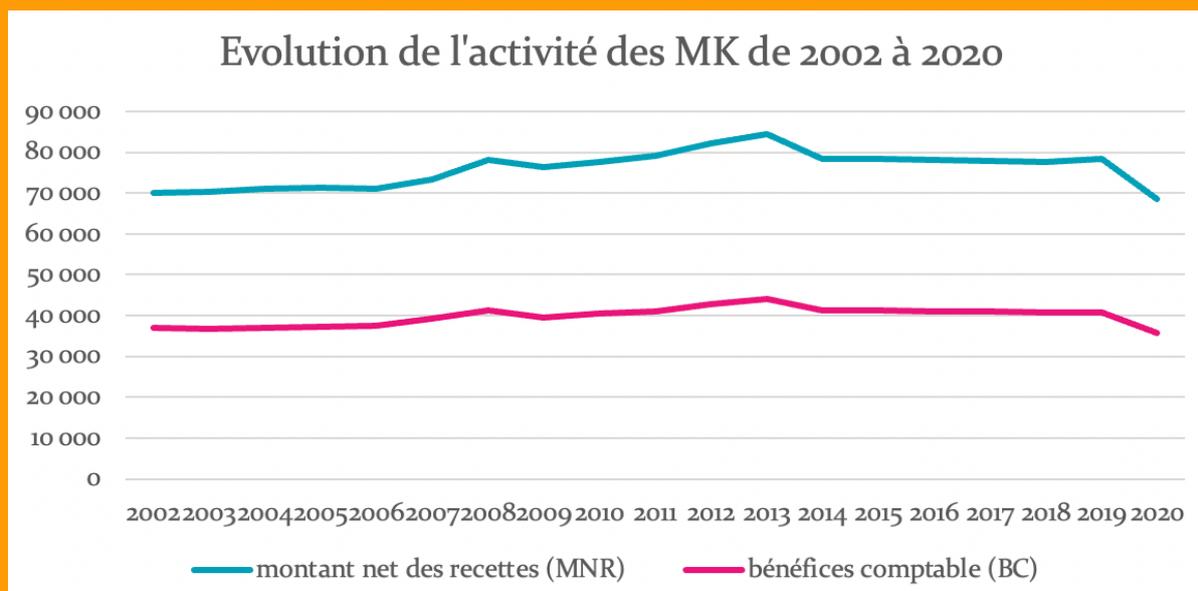
Évolution du chiffre d'affaires de 2002 à 2020 : **4%**

Nombre de professionnels libéraux : inconnu, environ 1 000 praticiens

Statut juridique : profession réglementée sous tutelle du Ministère de la santé.

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DES PROFESSIONS ÉTUDIÉES

Les masseurs - kinésithérapeutes :



Évolution du bénéfice comptable de 2002 à 2019 : **10%**

Évolution du bénéfice comptable de 2002 à 2020 : **- 3%**

Évolution du chiffre d'affaires de 2002 à 2019 : **12%**

Évolution du chiffre d'affaires de 2002 à 2020 : **- 2 %**

Nombre de professionnels libéraux : 75 551 en 2020 ; taux de croissance de 2012 à 2020 à 27%.

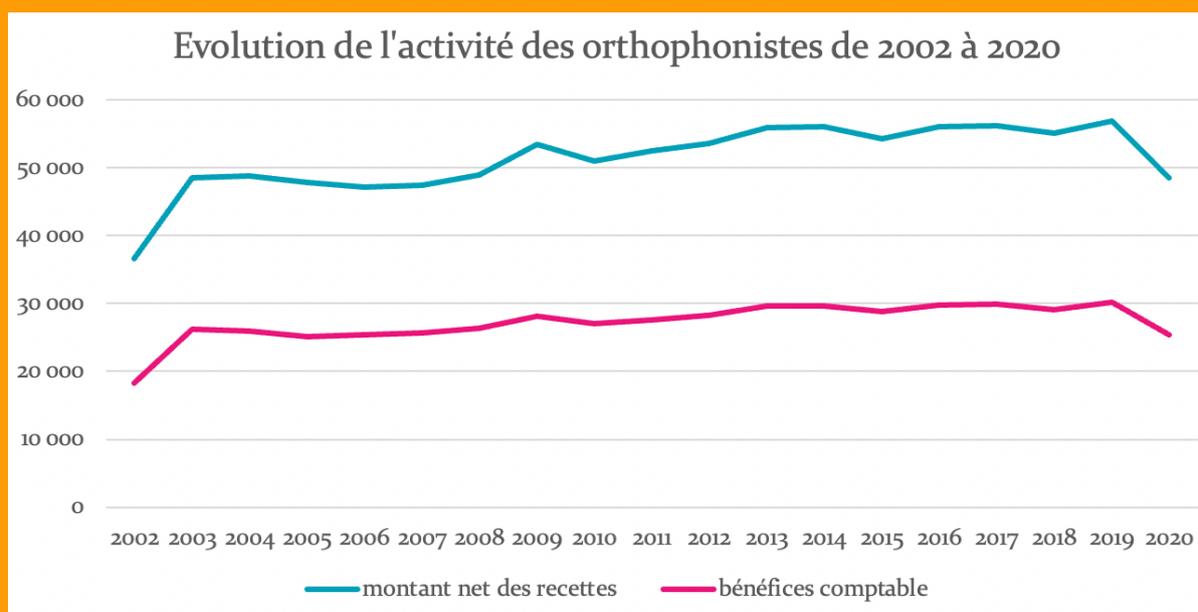
Statut juridique : profession réglementée de santé, livre III code de la santé publique

Organisation de la formation : 1 an de PACES, puis 4 années en école de masso-kinésithérapie, niveau Licence (à l'époque).

Régulation démographique sur la base de quotas.

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DES PROFESSIONS ÉTUDIÉES

Les orthophonistes :



Évolution du bénéfice comptable de 2002 à 2019 : **66%**

Évolution du bénéfice comptable de 2002 à 2020 : **40 %**

Évolution du chiffre d'affaires de 2002 à 2019 : **55%**

Évolution du chiffre d'affaires de 2002 à 2020 : **32%**

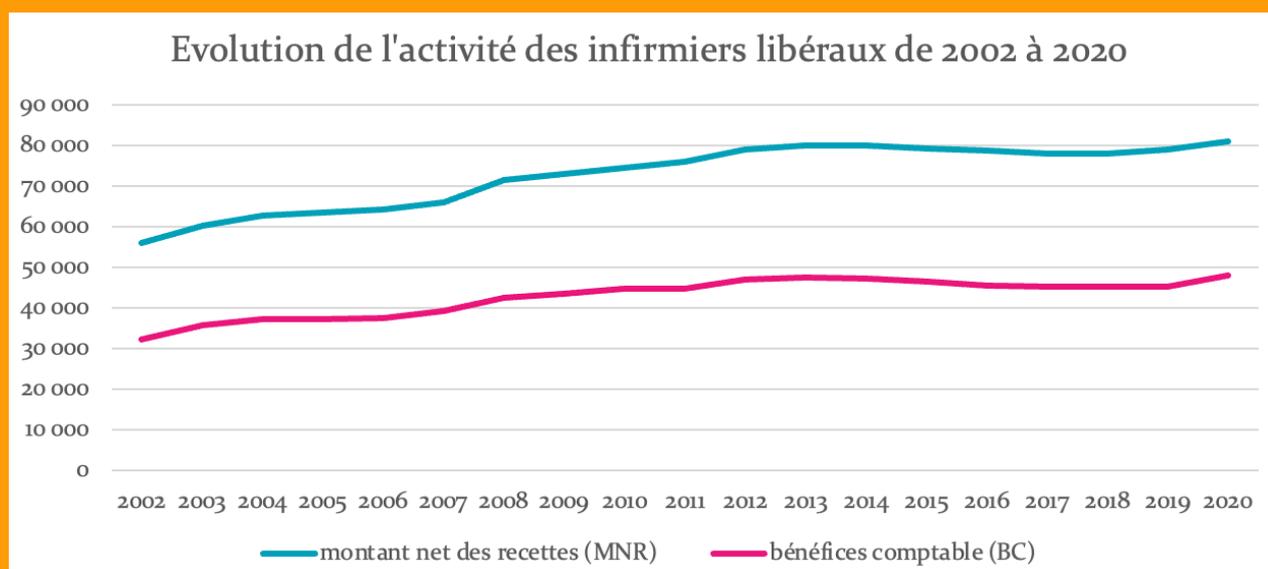
Nombre de professionnels libéraux : 22 307 en 2021 ; taux de croissance de 2012 à 2021 de 30%.

Statut juridique : profession réglementée de santé, livre III code de la santé publique.

Organisation de la formation : École d'orthophonie sur 5 ans, niveau Licence, Régulation démographique sur la base de quotas.

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DES PROFESSIONS ÉTUDIÉES

Les infirmiers libéraux :



Évolution du bénéfice comptable de 2002 à 2019 net : **40%**

Évolution du bénéfice comptable de 2002 à 2020 du bénéfice net : **44%**

Évolution du chiffre d'affaires de 2002 à 2019 : **41%**

Évolution du chiffre d'affaires de 2002 à 2020 : **48%**

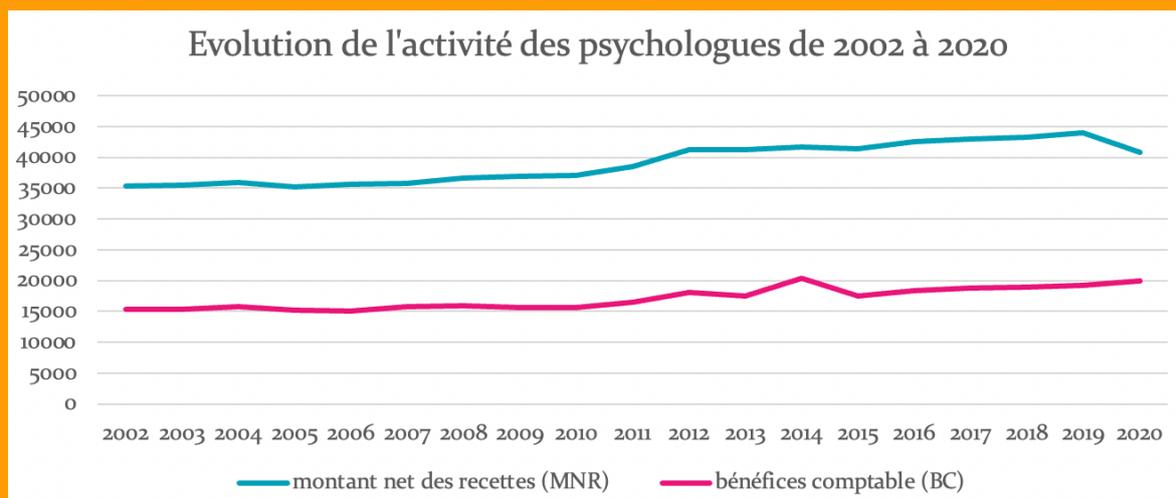
Nombre de professionnels libéraux : 135 027 en 2021 ; taux de croissance de 2012 à 2021 de 47%.

Statut juridique : profession réglementée de santé, livre III code de la santé publique.

Organisation de la formation : Étude de soins infirmiers en école, Licence bac+3. L'accès à l'activité libérale est possible après 2 ans de pratique hospitalière après le DE. Régulation démographique sur la base de quotas.

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DES PROFESSIONS ÉTUDIÉES

Les psychologues :



Évolution du bénéfice comptable de 2002 à 2019 : **26%**

Évolution du bénéfice comptable de 2002 à 2020 du bénéfice : **30%**

Évolution du chiffre d'affaires de 2002 à 2019 : **24%**

Évolution du chiffre d'affaires de 2002 à 2020 : **16%**

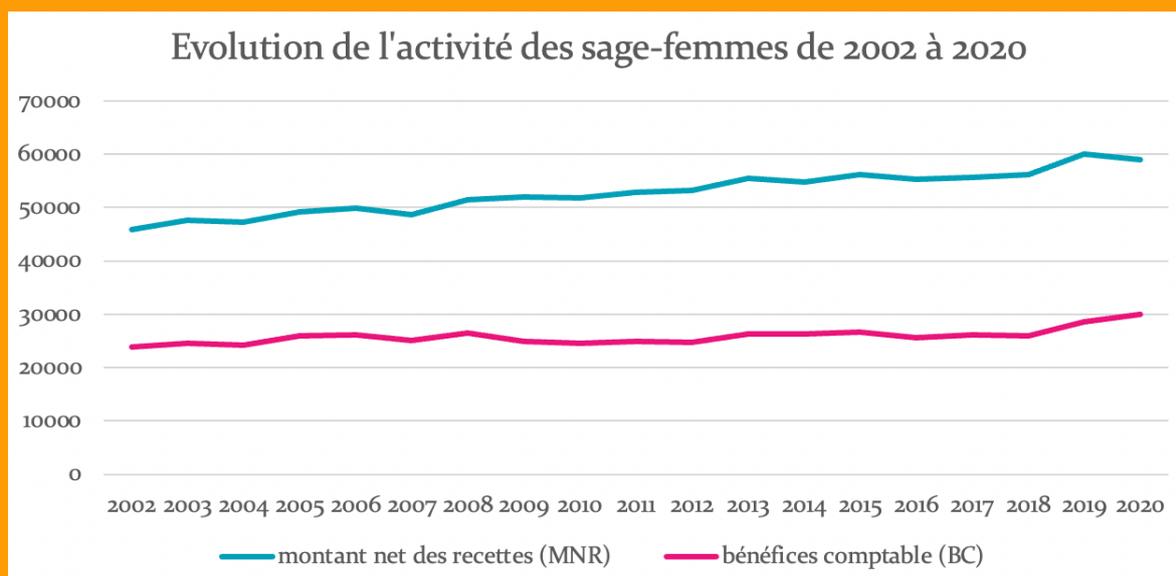
Nombre de professionnels libéraux : 27 815 en 2021 ; taux de croissance de 2012 à 2021 de 172%.

Statut juridique : profession réglementée sous tutelle du Ministère de la santé.

Organisation de la formation : Université, grade Master.

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DES PROFESSIONS ÉTUDIÉES

Les sages-femmes :



Évolution du bénéfice comptable de 2002 à 2019 : **19%**

Évolution du bénéfice comptable de 2002 à 2020 du bénéfice : **26%**

Évolution du chiffre d'affaires de 2002 à 2019 : **31%**

Évolution du chiffre d'affaires de 2002 à 2020 : **29%**

Nombre de professionnels libéraux : 7 929 en 2021 ; taux de croissance de 2012 à 2021 de 104%.

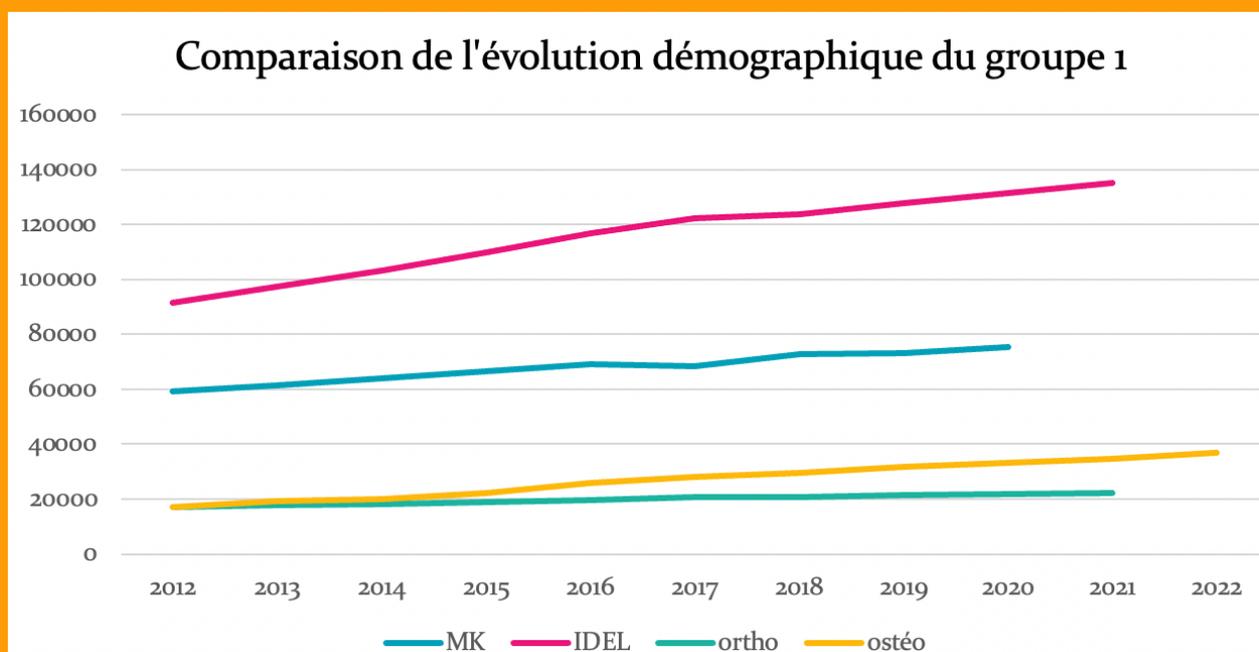
Statut juridique : profession réglementée de santé, livre I code de la santé publique.

Organisation de la formation : Université, grade Master.

Régulation démographique sous forme de numerus clausus.

CHAPITRE 2 : ÉVOLUTION COMPARATIVE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE DU GROUPE 1 DE 2002 À 2020

Observations :



Les données de la DREES pour 2021 et 2022 ne sont pas disponibles pour ce qui concerne les MK, tout comme celles de 2022 pour les IDEL et les orthophonistes.

Les comparaisons démographiques s'arrêtent par conséquent à 2020.

CHAPITRE 2 : ÉVOLUTION COMPARATIVE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE DU GROUPE 1 DE 2002 À 2020

CLASSEMENT PAR CROISSANCE :

Ostéopathes : + 93%
(de 2012 à 2020)

Soit + 16 032 professionnels

IDEL : + 44%
(de 2012 à 2020)

Soit + 39 944 professionnels

Orthophonistes : + 27%
(de 2012 à 2020)

Soit + 4650 professionnels

MK : + 27%
(de 2012 à 2020)

Soit + 16 226 professionnels

CLASSEMENT PAR DÉMOGRAPHIE (2020) :

IDEL : 131 575

MK : 75 551

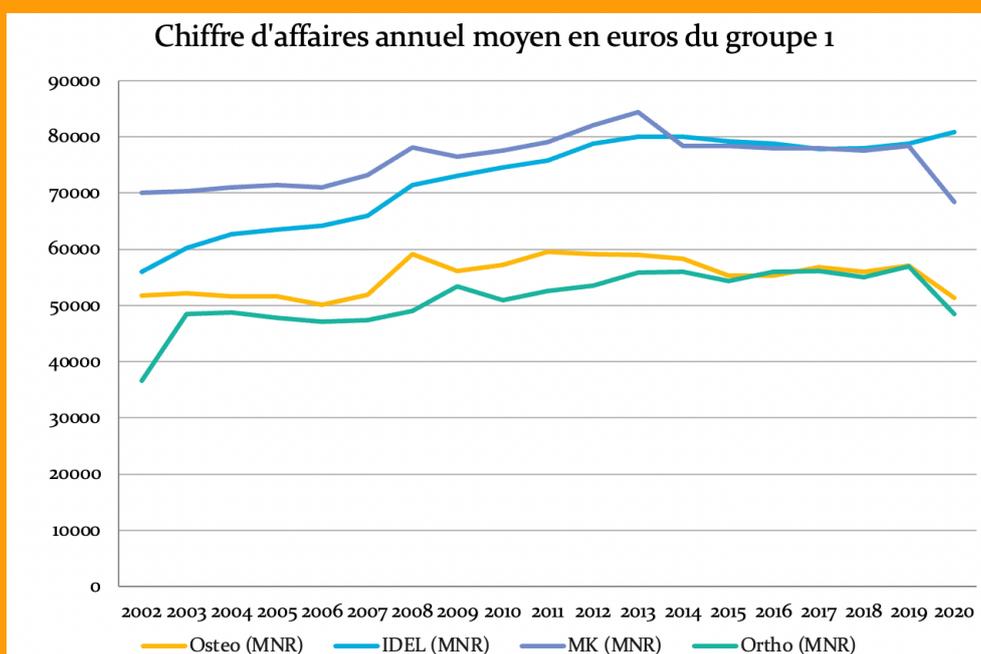
Ostéopathes : 33 188

Orthophonistes : 21 820

La croissance démographique des ostéopathes est significativement supérieure à celle des autres professions de ce groupe.

CHAPITRE 2 : ÉVOLUTION COMPARATIVE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE DU GROUPE 1 DE 2002 À 2020

Observations :



CLASSEMENT PAR CROISSANCE :

Masseur-kinésithérapeute (MK) :
moyenne annuelle (M.A)
de 70 000 € (montant net des recettes ou MNR)

Infirmier libéral (IDEL) :
M.A 56 000€ (MNR)

Ostéopathe : M.A
52 000€ (MNR)

Orthophoniste : M.A
37 000€ (MNR)

CLASSEMENT PAR DÉMOGRAPHIE (2020) :

Infirmier libéral (IDEL) :
M.A 80 800€ (MNR)

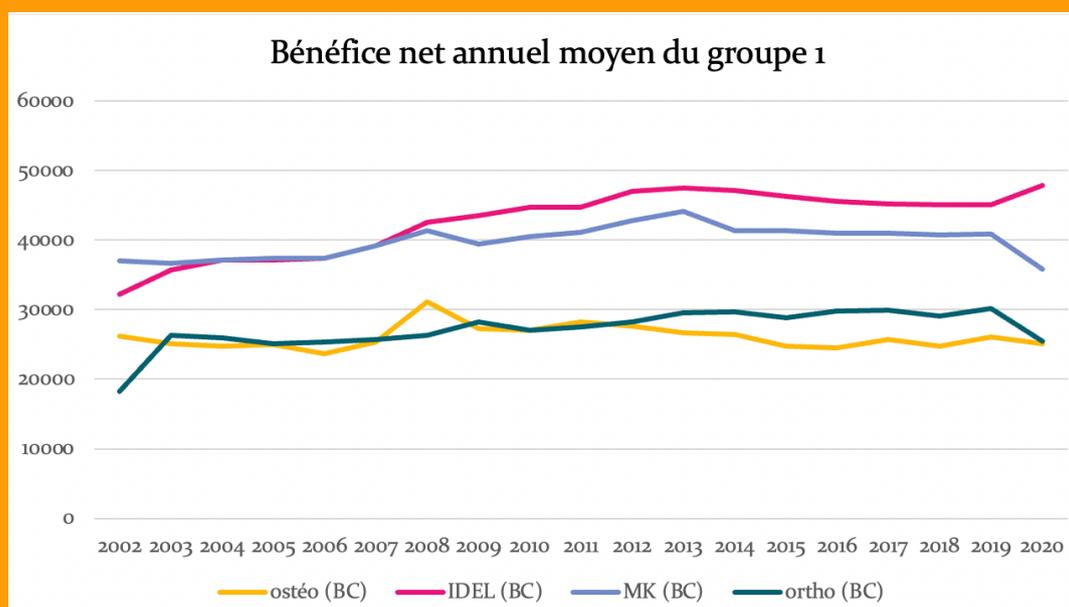
Masseur-kinésithérapeute (MK) :
M.A 68 400€ (MNR)

Ostéopathe : M.A
51 300€ (MNR)

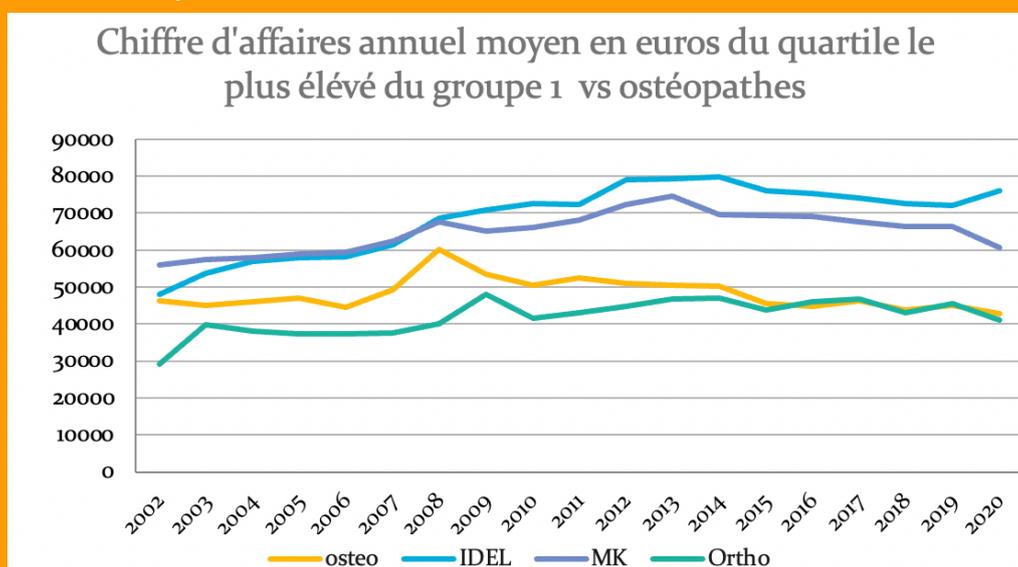
Orthophoniste : M.A
48 500€ (MNR)

CHAPITRE 2 : ÉVOLUTION COMPARATIVE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE DU GROUPE 1 DE 2002 À 2020

Observations :

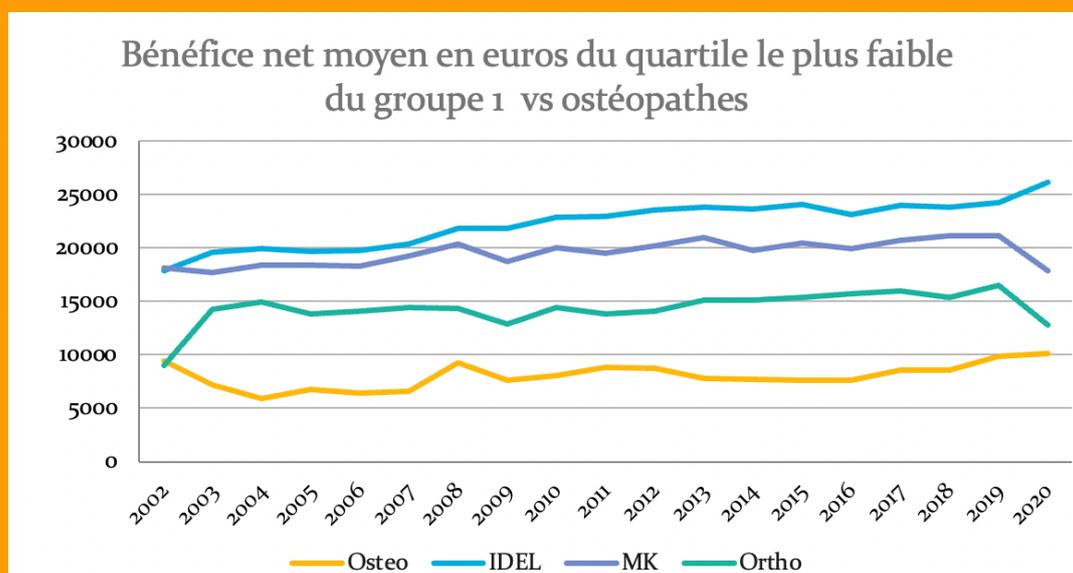


On observe pour ce qui concerne les bénéfices nets des professions étudiées les mêmes tendances que pour l'évolution de leur chiffre d'affaires. Le niveau de bénéfice net des ostéopathes est comparable à celui des orthophonistes, autour de 25 000 euros par an.



CHAPITRE 2 : ÉVOLUTION COMPARATIVE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE DU GROUPE 1 DE 2002 À 2020

Observations :

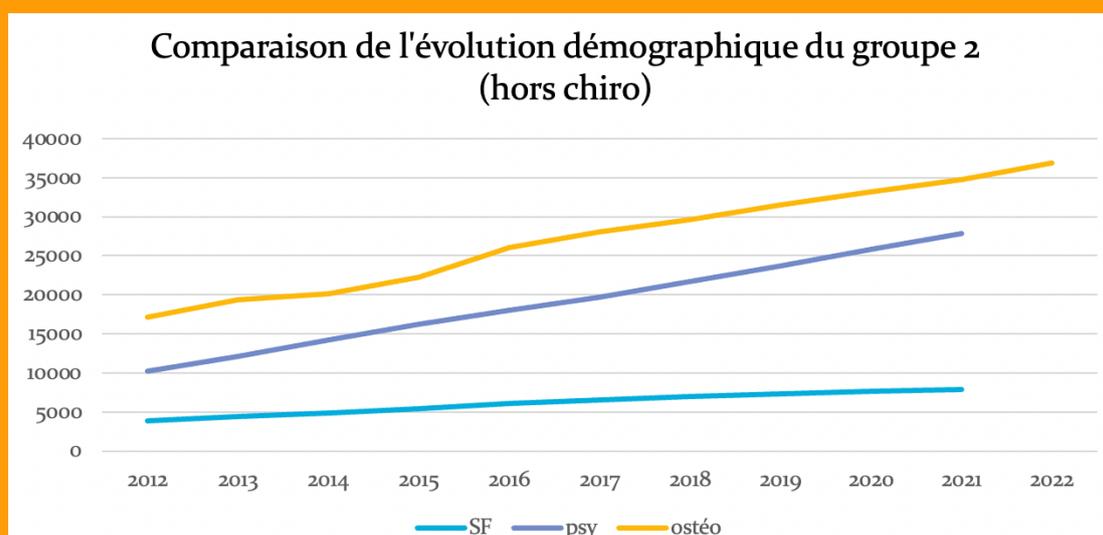


Pour ce qui concerne le quartile le plus élevé les ostéopathes occupent le même classement que lorsque l'on compare l'activité et le revenu moyen. On note cependant une décroissance des revenus des ostéopathes du quartile haut sur les dernières années.

Pour ce qui concerne les revenus les plus faibles, les ostéopathes occupent la dernière position derrière les orthophonistes. L'évolutions des revenus du premier quartile des ostéopathes permet de leur faire retrouver le niveau de 2002.

CHAPITRE 3 : ÉVOLUTION COMPARATIVE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE DU GROUPE 2 DE 2002 À 2020

Observations :



Les données démographiques des chiropracteurs ne sont pas accessibles, tout comme celles des sages-femmes et des psychologues pour 2022. La comparaison s'arrête donc à 2021.

CLASSEMENT PAR CROISSANCE :

Psychologues : +172%
(de 2012 à 2021)
Soit + 15 557 professionnels

Sages-Femmes : + 104%
(de 2012 à 2021)
Soit + 3 747 professionnels

Ostéopathes : + 103 %
(de 2012 à 2021)
Soit + 16 032 professionnels

CLASSEMENT PAR DÉMOGRAPHIE (2020) :

Ostéopathes : 34 745

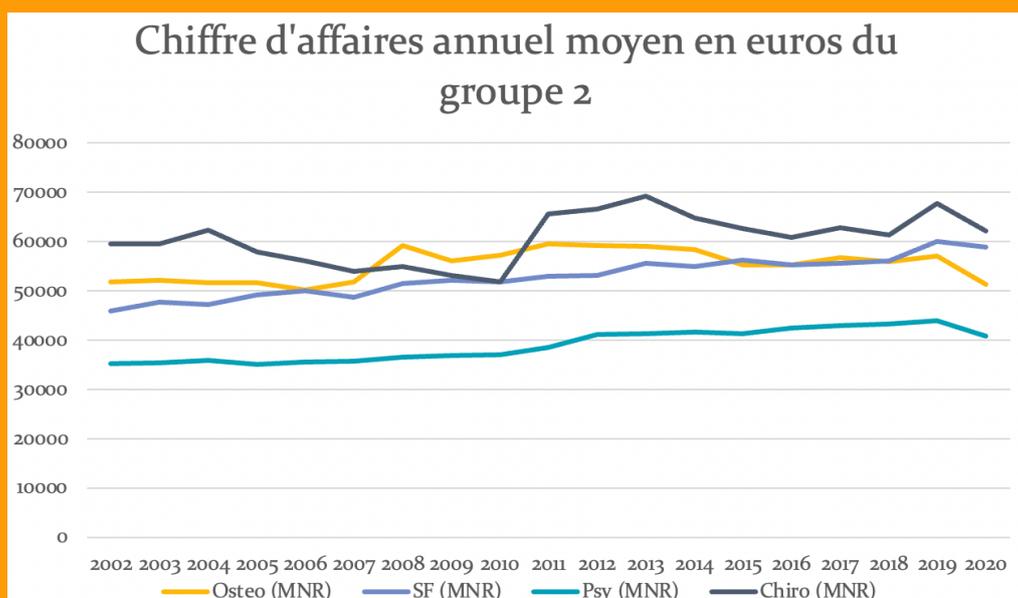
Psychologues : 27 814

**Sages-Femmes :
7929**

CHAPITRE 3 : ÉVOLUTION COMPARATIVE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE DU GROUPE 2 DE 2002 À 2020

Observations :

Le taux de croissance des professions du groupe 2 est soutenu. Les taux de croissance des sages-femmes et des ostéopathes est analogue. La progression du nombre de psychologues est sensiblement plus élevée que celle du nombre d'ostéopathes.



CLASSEMENT 2002 DU GROUPE 2 :

Chiropracteurs :
M.A 60 000€ (MNR)

Ostéopathes : M.A
52 000€ (MNR)

Sages-femmes (SF) :
M.A 46 000€ (MNR)

Psychologues (psy) :
M.A 35 000€ (MNR)

CLASSEMENT 2020 DU GROUPE 2 :

Chiropracteurs :
M.A 62 000€ (MNR)

Sages-femmes (SF) :
M.A 59 000 € (MNR)

Ostéopathes : M.A
51 000 € (MNR)

Psychologues (psy) :
M.A 40 000€ (MNR)

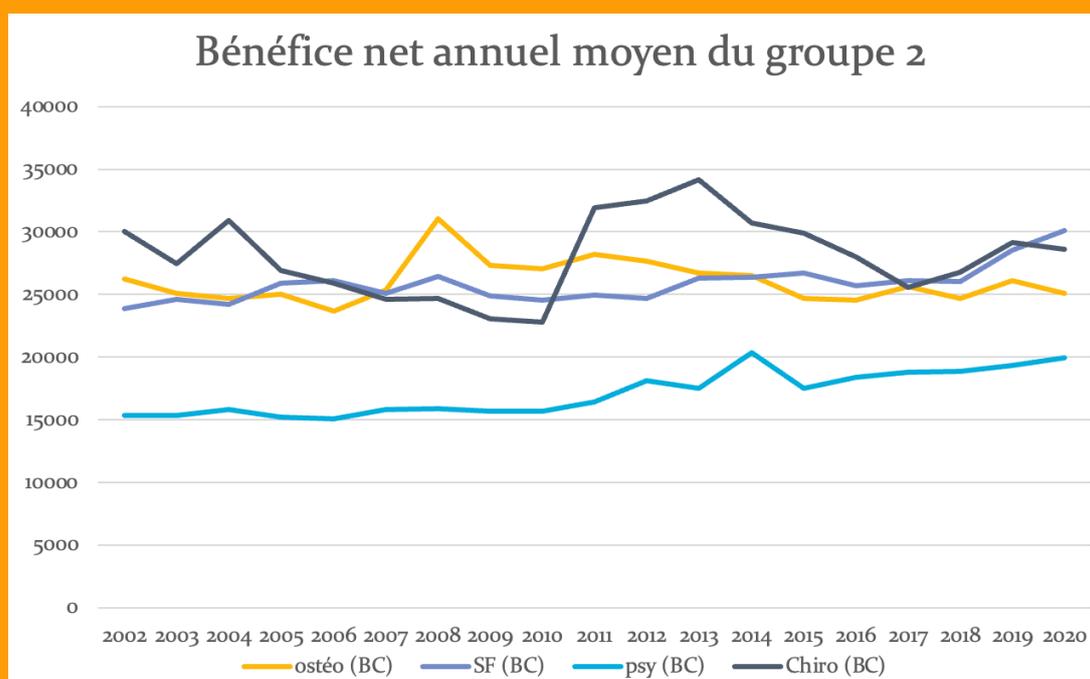
CHAPITRE 3 : ÉVOLUTION COMPARATIVE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE DU GROUPE 2 DE 2002 À 2020

Observations :

Sur l'ensemble de la période de 2007 à 2011, le chiffre d'affaires moyen des sages-femmes progresse sensiblement et dépasse celui des ostéopathes. Les psychologues demeurent en retrait.

Sur une période plus courte, de 2014 à 2017, l'évolution de la démographie des professions étudiées à partir des chiffres proposés par la DREES et le répertoire ADELI, est la suivante :

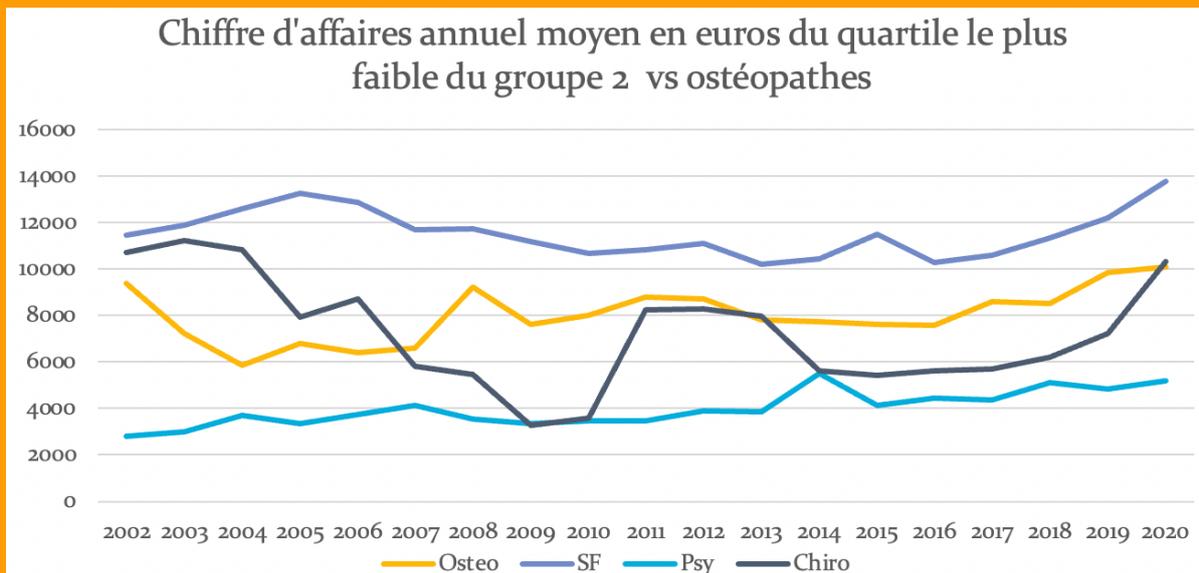
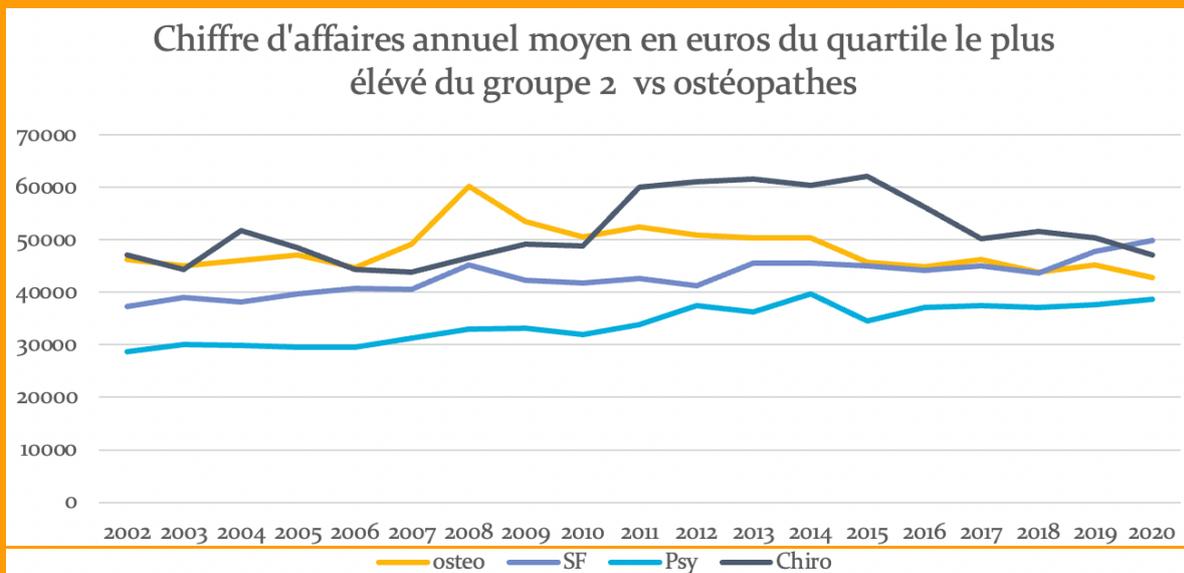
- 52% de croissance pour les psychologues
- 49% de croissance pour les ostéopathes
- 42% de croissance pour les SF



On constate que les revenus nets moyens des chiropracteurs, des ostéopathes et des sages-femmes évoluent dans un même intervalle de 25 000 à 30 000 euros/an.

CHAPITRE 3 : ÉVOLUTION COMPARATIVE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE DU GROUPE 2 DE 2002 À 2020

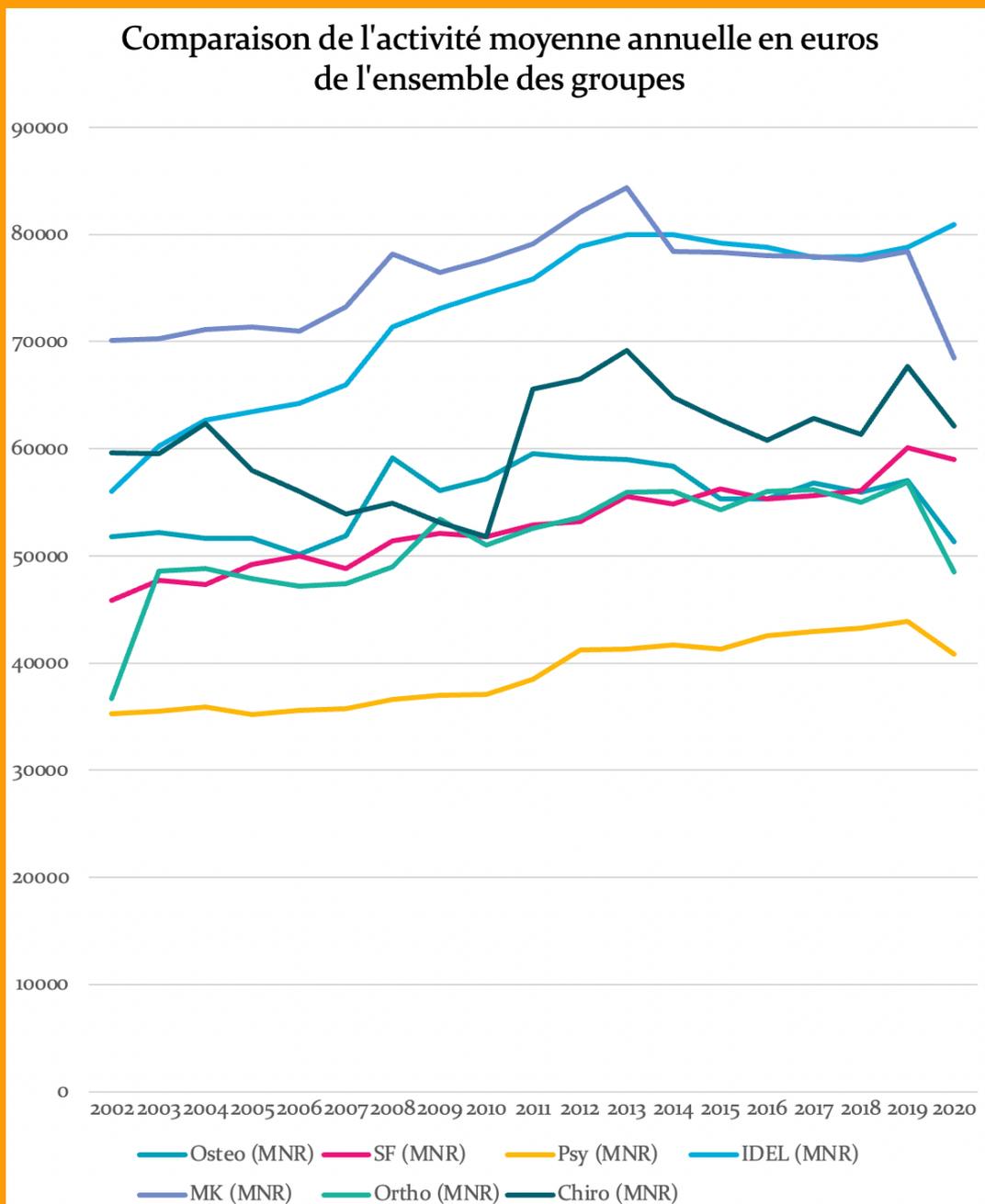
Observations :



Les revenus du quartile le plus élevé des ostéopathes, chiropracteurs et sages-femmes sont du même ordre de grandeur. Les psychologues ont un revenu nettement inférieur aux trois autres professions.

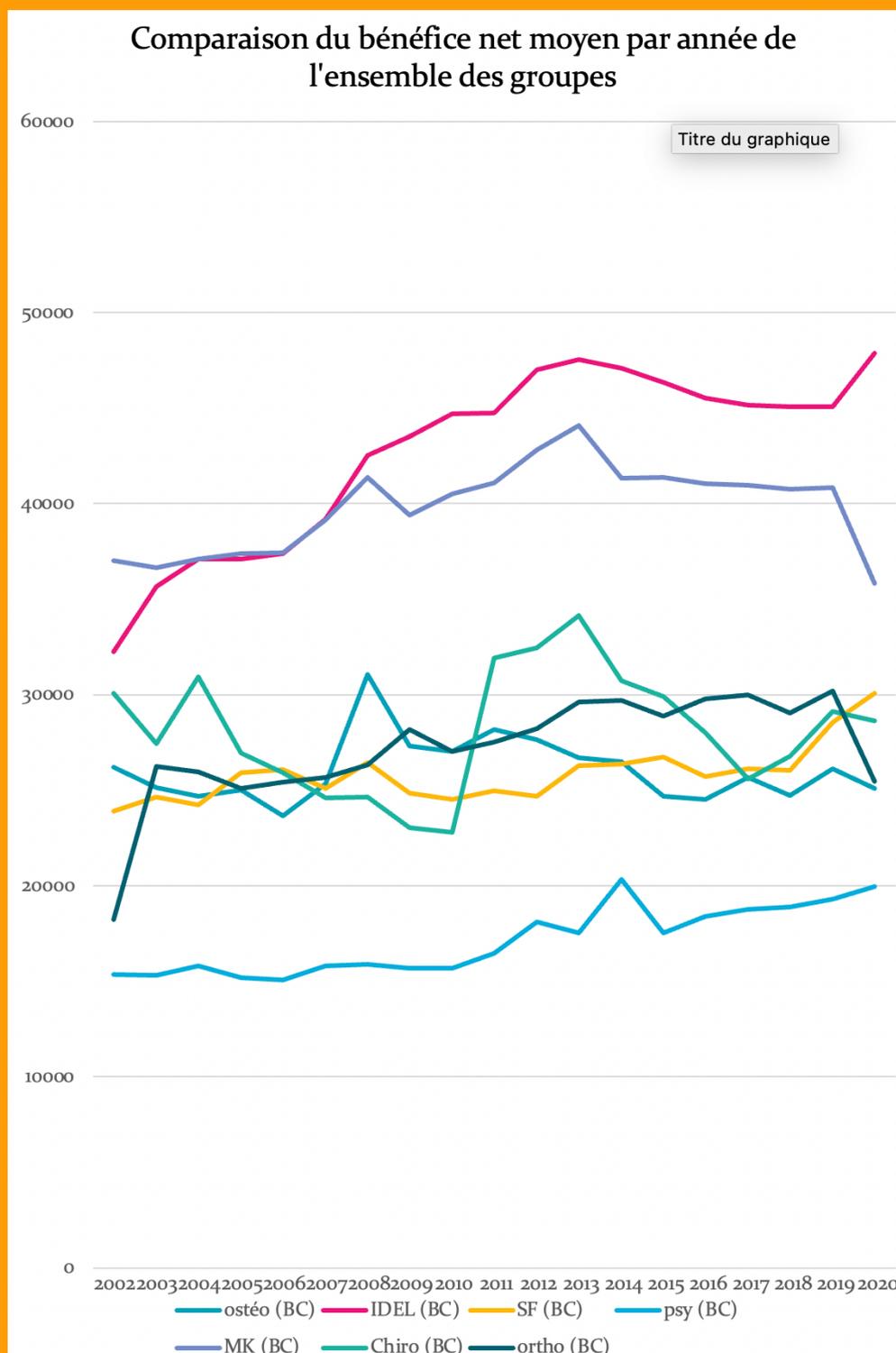
CHAPITRE 4 : VUE D'ENSEMBLE DE TOUTES LES PROFESSIONS ET ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Observations :



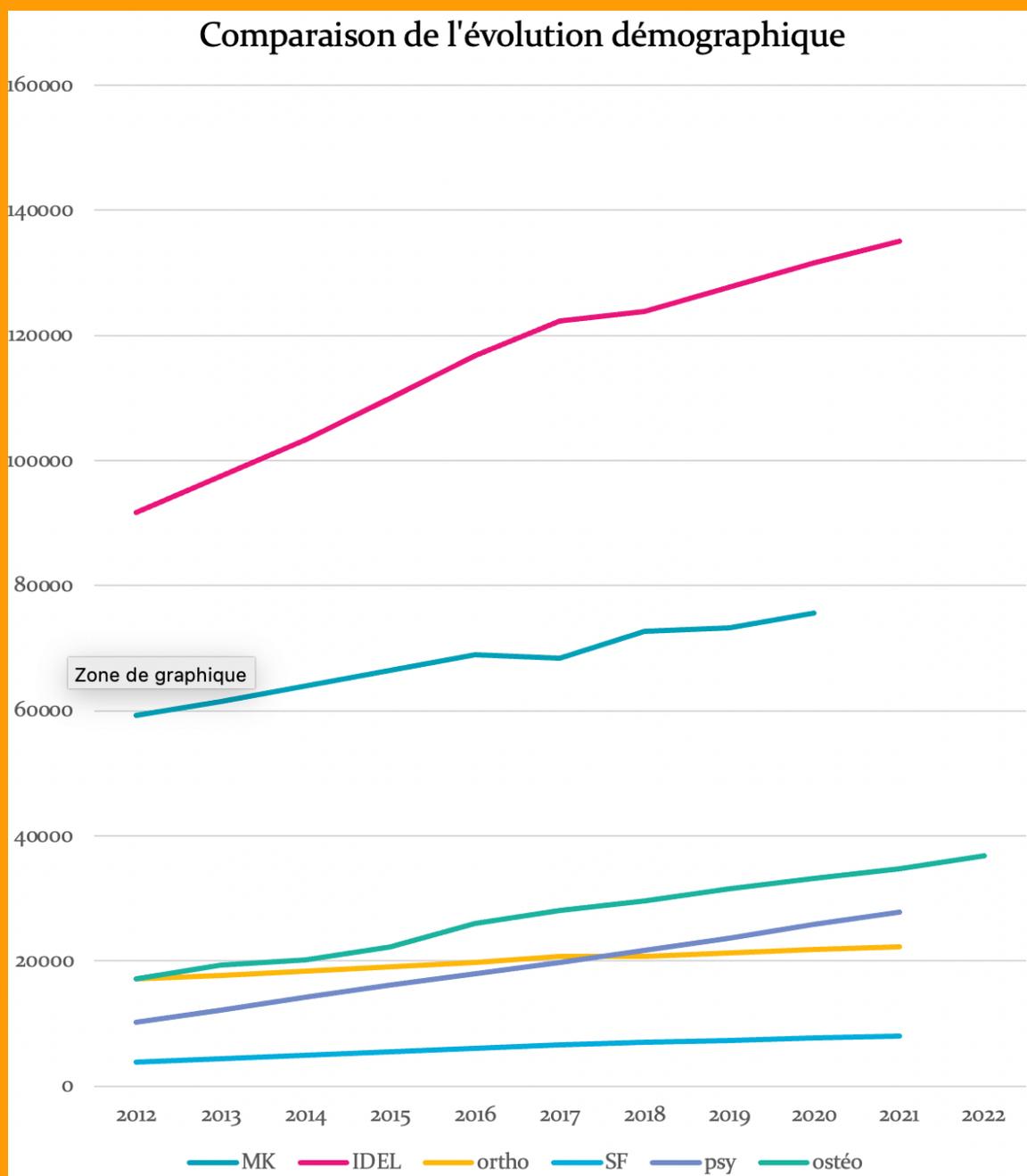
CHAPITRE 4 : VUE D'ENSEMBLE DE TOUTES LES PROFESSIONS ET ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Observations :



CHAPITRE 4 : VUE D'ENSEMBLE DE TOUTES LES PROFESSIONS ET ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Observations :



CONCLUSION

Cette analyse visait à évaluer la position de l'ostéopathie par rapport à d'autres professions du champ de la santé de niveau de formation comparable. Les données de la DREES et de l'UNASA ont été exploitées.

L'impact de la croissance de la démographie de l'ostéopathie est relativement bien absorbé par une augmentation comparable de la demande de soins. Cette constatation est aussi un bon indicateur de l'adhésion des patients à l'ostéopathie. Toutefois cette étude est rétrospective et ne peut augurer de l'avenir, notamment d'un potentiel décrochement de l'équilibre entre l'offre et la demande de soins.

Les données économiques sont comparables avec celles des sages-femmes, des orthophonistes, des psychologues et des chiropracteurs. Certaines de ces professions présentent également des croissances démographiques marquées.

L'érosion des recettes du quartile supérieur peut toutefois laisser entrevoir que le secteur de l'ostéopathie se tend progressivement au détriment des cabinets les plus importants. Il semble que l'absence de conventionnement des ostéopathes, des chiropracteurs et des psychologues avec la caisse nationale d'assurance maladie constitue moins qu'attendu un handicap économique, à l'exception du quartile inférieur, constitué des jeunes professionnels qui peinent plus longtemps à atteindre un rythme de croisière d'activité.

CONCLUSION

Les organismes d'assurance maladie complémentaire compensent toutefois cette situation, en prenant en charge partiellement les honoraires d'ostéopathie de leurs assurés (66 % des patients des ostéopathes bénéficient d'une telle prise en charge partielle).

Il convient de prendre en considération que, contrairement aux autres professions, l'ostéopathie en France n'a pas encore entamé sa transition démographique avec une vague de départs à la retraite. Au vu de la structure de la pyramide des âges de la profession, celle-ci ne surviendra pas avant 2040/2050.

Au total, malgré une croissance démographique très soutenue et une absence de solvabilisation de ses actes par le régime obligatoire d'assurance maladie, l'ostéopathie ne montre pas jusque-là de signe inquiétant. Néanmoins, à défaut de nouveaux secteurs d'employabilité, notamment salariés, une dégradation à moyen terme ne peut être écartée.

